

N° 14

Mai 2024

UNISYLVA LA FORÊT REVÉLÉE

L'actualité de notre coopérative

Côté forêt

Planifier ses opérations forestières : les outils de gestion évoluent

Rencontres avec...

Grégoire Maes et Jean-
Pierre Vigouroux, tous deux
propriétaires forestiers

Zoom sur

Suivez au jour le jour la
gestion de votre propriété
forestière grâce au portail
cartographique !



UNISYLVA
RÉVÉLONS NOS FORÊTS

3 — Éditorial

4 — Repères

Parole de/Chiffre clé/En image/Agenda

5 — Point de vue

Vie de la coopérative..... 5

Retour sur notre journée du personnel !

Tendance marché..... 6

Le marché des résineux

Les utilisations d'un résineux

Côté forêt..... 8

Planifier ses opérations forestières :
les outils de gestion évoluent

10 — Regards

Rencontres avec..... 10

Grégoire Maes et Jean-Pierre Vigouroux, tous
deux propriétaires forestiers

5 questions à..... 12

Ahmed Diomande Fofana, Marie Bastien,
Joël Perrot et Sébastien Legoyet,
service cartographie d'UNISYLVA

14 — Actualités

En bref..... 14

UNISYLVA met en place un
programme d'essais ambitieux

Retour sur 2023, une année qui a
permis de consolider nos acquis

Zoom sur..... 15

Suivez au jour le jour la gestion
de votre propriété forestière grâce
au portail cartographique !

16 — Mon UNISYLVA

Publication de SCA UNISYLVA — ISSN 2497-3947

Directrice de la publication : Géraldine Fournier

Assistante de publication : Clara Chopelin

Site de Marmilhat — 10 allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes

+33 (0)4 73 88 88 92

Crédits photographiques : AdobeStock, UNISYLVA,
Fibois AuRA, Benoit Evesque, Yoann Portejoie -
France Douglas



Services aux propriétaires forestiers





Bertrand Servois
Président d'UNISYLVA

Et si on rêvait de souveraineté forestière

Alors que le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire doit répondre à l'inquiétude et aux attentes des agriculteurs, nombreux sont les points communs entre nos préoccupations et celles du monde paysan. Si les questions de souveraineté sont à la mode, peut-on espérer une politique affirmée de souveraineté forestière ?

Trois moments importants ont marqué notre forêt :

- L'Ordonnance de 1669, rédigée sous l'impulsion de Colbert, visa à protéger et restaurer la ressource en bois, de chêne notamment, pour la future construction navale ;
- Le Fonds Forestier National (FFN) de 1946, pour redynamiser la gestion forestière et développer la filière bois après-guerre ;
- Enfin le Plan de Relance, et France 2030, prise de conscience de la nécessité de renouveler la forêt française et de moderniser l'outil de transformation.

Ce dernier intervient dans un contexte où les éléments contraires sont nombreux :

- Les dépérissements et épidémies (scolytes), les tempêtes et la grêle, les incendies... tous liés au changement climatique ;
- Des détracteurs de la gestion forestière, influençant médias, opinion, mais aussi agissant de façon criminelle en détruisant, incendiant et accusant : coupe rase, enrésinement, destruction des sols, industrialisation de la forêt, destruction de la biodiversité, etc. ;
- L'impact sur l'Administration, le Gouvernement et les élus : obligations et déclarations, limites réglementaires et législatives ;

- L'influence de la Commission européenne et du Parlement par les règlements et directives. S'il n'y a pas de politique forestière dans les traités, il y a désormais une stratégie forestière (*Green Deal*) qui a été marquée pendant les 5 années passées par une vision très écologique et protectrice.

Alors que la forêt et le bois sont des atouts objectifs et reconnus face au changement climatique, il serait inconscient de ne pas utiliser cet atout important pour la France : forêt et transformation du bois.

Plantons, entretenons, améliorons, renouvelons les arbres dont les utilisateurs auront besoin, utilisons avec intelligence le bois énergie renouvelable, rendons nos industries compétitives sans tomber dans le protectionnisme, stimulons la recherche et l'expérimentation.

« Mais surtout, suscitons dynamisme et initiative sans brider les acteurs par lois, codes et réglementations supplémentaires. »

Alors, la France retrouvera sa souveraineté forestière !

Parole de...



Service cartographie d'UNISYLVA
> L'interview à retrouver p.12

« Notre principale activité
est de produire des
visuels de cartographie
de qualité »

Chiffre clé

378 852 ha

C'est la surface totale des propriétés
adhérentes à UNISYLVA

> En bref p.14

En image

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



@Unisylva - Coopérative forestière



@UNISYLVA - Coopérative forestière



@unisylvavideo3845

Restez informé de l'actualité de la coopérative sur Facebook, LinkedIn et YouTube

Agenda

Nos prochaines ventes groupées pour l'année 2024

DATE	LIEU / MODE DE VENTE	COMPOSITION DU CATALOGUE
16 mai 2024	Vente en ligne	Feuillus
20 juin 2024	Bourges (18)	Feuillus
04 juillet 2024	Saint-Vaury (23)	Résineux
19 septembre 2024	Vente en ligne	Feuillus
10 octobre 2024	Châtel-Guyon (63)	Résineux
24 octobre 2024	Vente en ligne	Feuillus
21 novembre 2024	Cheverny (41)	Feuillus
19 décembre 2024	Vente en ligne	Feuillus et Résineux

Vie de la coopérative

Retour sur notre journée du personnel !

Notre traditionnelle journée du personnel, réunissant l'ensemble des collaborateurs d'UNISYLVA, s'est déroulée le 30 janvier 2024 !



Après moultes péripéties et contournements de barrages routiers en période de mouvements des agriculteurs, nous avons pour cette occasion toujours très spéciale et conviviale, eu la joie de tenir notre réunion au Palais d'Auron de Bourges !

Cette journée, pour nos 200 collaborateurs, a été rythmée par des moments conviviaux, des présentations sur la vie et l'évolution de la coopérative et une conférence ayant pour thème « Les usages du bois – Aujourd'hui et demain ».

Au programme de notre matinée, quelques moments traditionnels comme la diffusion, en vidéo, de nos vœux, l'introduction de notre président, la présentation de notre bilan d'activité 2023 ou encore celle des nouveaux embauchés (pas moins de 46 nouveaux embauchés au titre de cette année 2023 !). Cette première partie de réunion a aussi été l'occasion de mettre en exergue les performances réalisées par nos agences sur l'année écoulée ou encore de rendre, avec

humour et bienveillance, un hommage à nos futurs retraités ! Enfin, cette demi-journée s'est terminée avec la présentation des perspectives et projets 2024 (voire au-delà !).

Après une pause déjeuner bien méritée et d'agréables moments de partage, les quatre intervenants de notre conférence se sont succédés pour des présentations autour des usages du bois d'aujourd'hui et demain. À commencer par Maxime Chaumet, Directeur Général de France Bois Forêt, qui a introduit avec des éléments de contexte et une projection à 2023-2050 sur les scénarios Carbone pour la filière forêt-bois.

La parole a ensuite été donnée à Philippe Piveteau, Directeur Général du Groupe PIVETEAU, qui a présenté son groupe, les avantages du matériau bois et les produits issus de la transformation de résineux tels que le pin, le douglas ou encore l'épicéa.

Sylvain Bordebeure, Référent de la filière Bois pour la Direction Bioéconomie et Énergies Renouvelables de l'ADEME, a pu par ailleurs présenter la complémentarité des usages du bois avec une mise en lumière sur le bois énergie d'aujourd'hui à 2050. Cette conférence s'est terminée avec une présentation d'Éric de la Rochère, Délégué Général chez FIBOIS Centre-Val de Loire, sur le bois d'œuvre feuillu et les différents usages du chêne.

Enfin, cette réunion du personnel 2024 s'est terminée avec la diffusion de notre nouveau film de marque présentant notre histoire, nos valeurs et nos savoir-faire, puis par un pot de l'amitié.

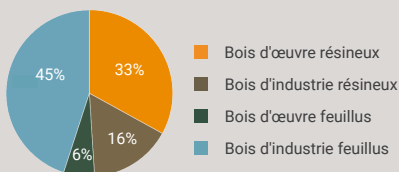
Nous remercions vivement l'ensemble de nos intervenants ainsi que les collaborateurs de la coopérative qui font de cet évènement annuel un moment unique et qui sont la force vive d'UNISYLVA, à l'origine de toutes nos performances.

Le marché des résineux

La commercialisation des résineux à UNISYLVA

La récolte de résineux chez les adhérents d'UNISYLVA est significative. Les résineux de montagne (douglas, épicéa, sapin et mélèze) sont récoltés principalement dans le Massif Central alors que les récoltes de pin (maritime, sylvestre, laricio) prédominent dans la plaine Bourbonnaise, en Touraine ou en Sologne.

Volumes exploités en 2023 (en m³)

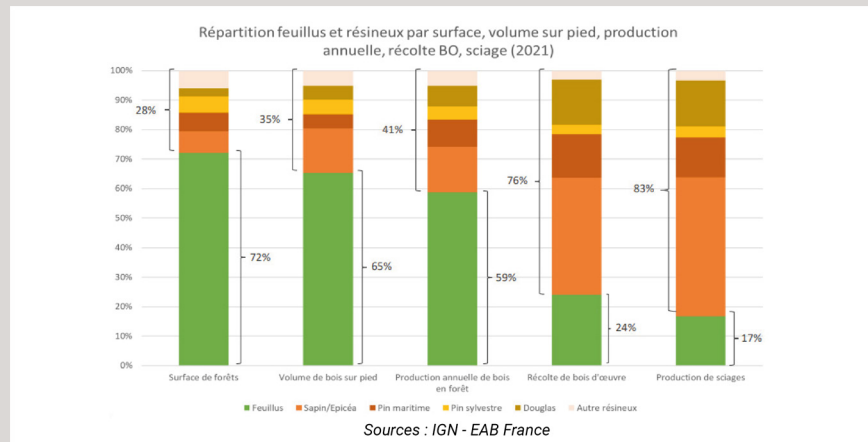


Les marchés sont diversifiés et adaptés à la ressource.

En 2023, les résineux concernent la moitié des exploitations conduites par UNISYLVA chez ses adhérents.

Les essences résineuses : une véritable ressource pour l'industrie du bois

Depuis le début des années 2000, l'industrie du résineux s'est considérablement structurée passant d'un schéma artisanal à un mode de fonctionnement plus industriel. De nombreuses concentrations et restructurations ont eu lieu en France, complétées récemment par l'arrivée de nouveaux débouchés. On voit ainsi naître des usines de production de granulés de bois répondant à un marché en pleine croissance, ou encore des fabrications de produits innovants à destination du bâtiment comme le CLT (Cross Laminated Timber) et le LVL (Laminated Veneer Lumber) permettant la construction de bâtiments de grande hauteur. Aujourd'hui, la demande est structurée, en pleine progression, et la filière bois trouve dans les essences de résineux une ressource industrialisable.



Après une fin d'année 2023 difficile, le marché du résineux reste contraint mais actif au premier trimestre 2024

Les turbulences du marché rencontrées en fin d'année 2023 s'expliquent en partie par un effet de déstockage opéré par les grands acteurs consommateurs de bois pour la construction ou la palette. C'est ainsi que les scieries intégrant de la seconde transformation et des ventes directes au consommateur semblaient moins touchées par le ralentissement général.

D'autre part, les importateurs ont profité d'une matière dont les prix sont encore élevés pour reprendre des parts de marchés en France, délaissées depuis deux ans au profit de l'Asie ou des États-Unis.

Au premier trimestre 2024, les marchés semblent se ressaisir. Malgré une crise réelle des permis de construire et des mises en chantier, le matériau bois continue à prendre des parts de marché grâce notamment aux nouvelles réglementations incitant l'utilisation de bois dans la construction.

Les bois de construction résineux trouvent à ce jour leur place en rénovation et dans les marchés industriels notamment en contre-collé ou lamellé-collé mais aussi en menuiserie.

Les flux de bois d'emballage en provenance d'Europe centrale et de l'est ont pu concurrencer les productions de bois d'emballage français mais les scieries trouvent à nouveau aujourd'hui une demande leur permettant de fonctionner à un régime nominal.

Les marchés de la trituration se trouvent dans des situations différentes en fonction des secteurs. Le marché du granulé de bois est très morose, pris en étau entre un effet de déstockage et un hiver 2023/2024 atteignant des records de température. Le marché de la fibre et notamment celle à destination de l'emballage (sac et carton) et des produits de substitution au plastique, reste très demandeur, sans véritablement avoir donné des signes de baisse. Le marché des panneaux trouvent des tendances semblables aux bois de construction avec une demande fragile mais présente, permettant aux usines de tourner à des cadences nominales.

Le marché des bois de résineux en France bénéficie globalement d'un élan et d'une inertie en phase avec une industrie cherchant à améliorer les performances des outils de production. La ressource en résineux, structurée et renouvelée, permet aux industriels de se projeter et de mettre ainsi en place des campagnes d'investissement, moteurs des marchés actuels.

Tendance marché

Les utilisations d'un résineux



Bois de petites dimensions et cimes et/ou **bois de qualité médiocre** (présence de nœuds, rectitude médiocre)

- **Bois de trituration** : plaquette bois énergie, pâte à papier, panneaux de particules
- **Bois d'emballage** : palette, emballage industriel



Bois énergie

Palette



Panneaux
Photo ©Fibois AuRA

Bois de belle qualité



Bois abouité et contre-collé
Photo ©Fibois AuRA

Pièces pour charpente



- **Bois de structure** : charpente traditionnelle et industrielle (fermette, lamellé-collé, contre-collage, poteaux, poutres porteuses, etc.)



Bois de très belle qualité

- **Aménagement intérieur** : parquet, lambris, escalier, menuiserie
- **Aménagement extérieur** : mobilier de jardin, poteau, terrasse, bardage, menuiserie extérieure

Thermes de Vels-les-Bains (07)
Architecte : Luc Demolombe
Photo ©Benoit Evesque



Terrasse et boutique de la Maison Fedon (producteur de miel), à Razès (87)
Photo ©Yoann Portejoie - France Douglas

Planifier ses opérations forestières : les outils de gestion évoluent

Les documents de gestion forestière existent depuis plusieurs dizaines d'années et sont cadrés par le Code Forestier. 36% de la surface des propriétés forestières privées, en France, est dotée d'un PSG¹, RTG² ou CBPS+³, pour répondre à une exigence réglementaire ou fiscale ou volontairement. Le choix de ces documents se fait en fonction de la taille de propriété. Pour les propriétaires forestiers, ils permettent de définir les orientations de gestion durable ainsi que les interventions en forêt pour 10, 15 ou 20 ans. Des évolutions réglementaires récentes sont venues changer des choses.

Pourquoi avoir un Document de Gestion Durable (DGD) ?

Tous les propriétaires forestiers aspirent à gérer durablement leur forêt et donc à respecter la définition de la gestion durable donnée en 2001 dans la Loi d'Orientation Forestière : « *garantir leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité, leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique, et sociale pertinentes aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudice à d'autres écosystèmes* ».

Pour les aider, des outils juridiques sont en place tels que le Code Forestier (CF) et les Schémas Régionaux de Gestion Forestière (SRGS) sur lesquels s'appuient les propriétaires et gestionnaires pour établir les Documents de Gestion Durable (DGD).

Les DGD (PSG, RTG ou CBPS+) sont des outils qui accompagnent la vie de votre forêt et permettent d'avoir une meilleure connaissance de votre patrimoine. Vous disposez d'un descriptif détaillé de votre forêt et d'une planification des interventions à y réaliser (coupes et travaux) pour les années à venir. Ces outils vous permettent d'orienter et optimiser la gestion de votre forêt selon vos objectifs mais aussi le contexte dans lequel elle se situe (évolution climatique, risque sanitaire, risque incendie, etc.). L'application du DGD vous permet de transmettre un patrimoine bien géré à vos ayants droit et dans certains cas, de répondre à des exigences fiscales ou réglementaires (dispositions fiscales, aides publiques, etc.)

Quel document de gestion vous propose UNISYLVA pour votre forêt ?

	Plan Simple de Gestion (PSG)	Règlement Type de Gestion (RTG)
Surface forêt	Obligatoire pour les forêts ≥ 20 ha (voir règle de calcul) Volontaire entre 10 et 20 ha	Pour les forêts < à 20 ha non soumises à PSG ; Obligatoire pour certaines aides publiques
Garantie de gestion durable	Oui	Oui
Analyse de contexte	Oui	En option
Description de la forêt	Oui	Oui
Proposition de gestion	Oui	Oui
Définition des objectifs	Oui	Non
Programme de coupes et travaux	Oui	Oui

¹PSG = Plan Simple de Gestion, ²RTG = Règlement Type de Gestion, ³CBPS+ = Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles avec programme de coupes et travaux

Point de vue

Cartographie papier	Oui	En option
Accès aux informations sur le portail cartographique	Oui (mise en place en 2024 pour tous)	En option
Durée de validité	10, 15 ou 20 ans	10 ans

Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles + est une présomption de garantie de gestion durable. Ce document est proposé aux propriétaires lorsqu'un Règlement Type de Gestion ne peut pas être établi (forêt située hors territoire d'agrément de la coopérative ou RTG n'existant pas sur le secteur).

Pour toute question concernant votre propriété, l'obligation d'avoir un PSG ou RTG, la date éventuelle de mise à jour, etc., adressez-vous à votre gestionnaire référent à UNISYLVA.

Attention, nouveau seuil de surface pour les propriétés soumises à un PSG !

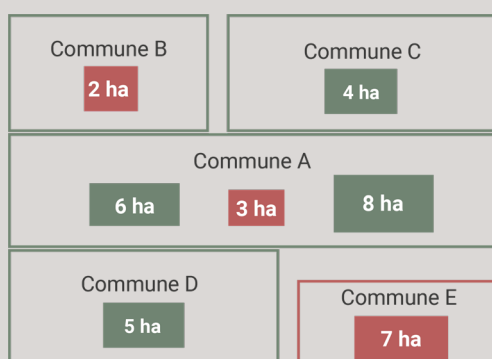
La loi « INCENDIE » n° 2023-580 du 10 juillet 2023 a défini des mesures contribuant à la réduction du risque d'incendie en forêt. **Parmi ces mesures figure l'abaissement de 25 à 20 ha du seuil des PSG.**

Le décret n°2023-1281 du 26 décembre 2023 précise les délais accordés aux propriétés nouvellement soumises :

- Pour les forêts sans PSG ou RTG ou CBPS+ en vigueur à la date du 12 juillet 2023, le PSG doit être présenté à l'agrément **avant le 12 juillet 2026** ;
- Pour les forêts avec RTG ou CBPS+ expirant entre le 12 juillet 2023 et le 12 juillet 2026, le PSG doit être présenté à l'agrément **avant le 12 juillet 2026** ;
- Pour les forêts avec RTG ou CBPS+ en vigueur à la date du 12 juillet 2023 et expirant après le 12 juillet 2026, le PSG doit être présenté à l'agrément **avant le 12 juillet 2028**.

Les CNPF ont aussi la possibilité d'appeler les propriétaires nouvellement soumis à présenter leur PSG, sans toutefois réduire à moins d'un an le délai accordé au propriétaire.

La règle définissant la surface des massifs forestiers à prendre en compte pour évaluer la soumission à un PSG est néanmoins inchangée et maintient que les massifs inférieurs à 4 ha sont exclus du calcul.



Exemple : un propriétaire possède des parcelles sur 5 communes. Doit-il réaliser un Plan Simple de Gestion ? Quelles parcelles doit-il y inclure ?

> La commune A contient la plus grande parcelle forestière (8 ha), elle va servir de référence.

> Les 6 ha de la commune A sont comptabilisés car > au seuil de 4 ha.

> Les 3 ha de la commune A sont exclus car ils sont inférieurs au seuil de 4 ha.

> Les 2 ha de la commune B sont exclus car ils sont inférieurs au seuil de 4 ha.

> Les parcelles des communes C et D sont comptabilisées car elles sont limitrophes de la commune A et leur surface est supérieure ou égale à 4 ha.

> La parcelle de la commune E est exclue car elle n'est pas limitrophe à la commune A.

Surface PSG obligatoire = 8 + 6 + 4 + 5 = 23 ha

Les autres parcelles non soumises peuvent être intégrées dans le PSG à titre volontaire pour disposer d'une vision d'ensemble sur la gestion des biens forestiers.

DES SCHÉMAS RÉGIONAUX DE GESTION SYLVICOLES (SRGS) RÉVISÉS

Disponibles sur les sites internet des délégations régionales du CNPF, les SRGS, documents cadrant la gestion forestière à l'échelle régionale, ont été révisés ou sont en cours de révision. Un arrêté du 14 décembre 2023 a approuvé les nouveaux SRGS des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Hauts de France, Ile de France, Normandie, PACA et Pays-de-la-Loire. Ceux-ci sont entrés en vigueur le 14 avril 2024. Les PSG déposés pour demande d'agrément auprès des CNPF après cette date sont régis par les nouvelles dispositions du SRGS.

Les PSG agréés avant cette date restent régis jusqu'à leur échéance par les dispositions du SRGS antérieurement applicable. De même, les engagements RTG et CBPS+ restent valables jusqu'à leur échéance.

Les SRGS des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie devraient être approuvés prochainement.

Rencontres avec...



Grégoire Maes, nu-propriétaire d'une forêt dans l'Yonne (89)

Monsieur Grégoire Maes est nu-propriétaire du Bois de Montanthiaume, 40 hectares situés sur les communes de Villeneuve-St-Salves et Monéteau dans l'Yonne, dans sa famille depuis le début du 19^{ème} siècle.

Jean-Pierre Vigouroux, propriétaire d'une forêt sur le plateau de Millevaches



Jean-Pierre Vigouroux est propriétaire d'une forêt de 31 hectares située sur le plateau de Millevaches. Il s'agit d'un bien morcelé, s'étendant sur quatre communes de Bugeat, Pradines, Saint-Merd-les-Oussines et Toy-Viam, et composé de peuplements résineux et feuillus de différents âges.

COMMENT ÊTES-VOUS DEVENU PROPRIÉTAIRE FORESTIER ?

Ma famille a adhéré à la coopérative forestière GEDEFY, devenue UNISYLVA. Aujourd'hui, ma mère est usufruitière et je suis nu-propiétaire avec ma sœur. Notre adhésion à la coopérative depuis 1980 a permis de maintenir une continuité de gestion, même lorsque les gestionnaires changent. La connaissance de la forêt et de son histoire, la relation de confiance et de sympathie tissée avec des gens compétents contribuent au plaisir de gérer ma forêt avec eux ; ils ont d'ailleurs rédigé le Plan Simple de Gestion.

QUELS SONT VOS OBJECTIFS EN MATIÈRE DE GESTION FORESTIÈRE ?

Je tiens à préserver une gestion durable de la forêt afin de conserver le travail des générations précédentes et poursuivre l'amélioration des peuplements. Le massif est constitué de taillis avec réserves de chênes sessiles et pédonculés, plus ou moins riches, avec quelques zones de pins sylvestres. Pour l'aspect esthétique, des enrichissements en hêtres et sapins ont été réalisés. Afin de conserver l'aspect paysager

« La connaissance de la forêt et de son histoire, la relation de confiance et de sympathie tissée avec des gens compétents contribuent au plaisir de gérer ma forêt avec eux. »

et limiter l'impact du changement climatique, je préfère gérer ma forêt en irrégulier par un renouvellement naturel.

QUE VOUS APPORTE VOTRE PLAN SIMPLE DE GESTION (PSG) ?

Ce PSG permet de fixer un planning d'opérations sylvicoles sur un temps relativement long. Le descriptif des peuplements à un instant donné sert de point d'étape pour l'application d'une stratégie de gestion beaucoup plus longue, appliquée grâce aux PSG successifs. Je peux ainsi suivre l'évolution de la gestion et des peuplements.

Il me sert aussi d'outil pour transmettre à la génération suivante, mes enfants, neveux et nièces. Ce document permet d'expliquer plus facilement les

opérations de coupes et de travaux. Sa lecture permet à mes descendants de s'intéresser à la forêt et de s'y impliquer.

La coopérative assure également le suivi du programme et nous accompagne dans sa réalisation, permettant d'être toujours à jour dans nos objectifs de gestion. J'attends désormais avec impatience le déploiement du portail cartographique, afin de suivre plus finement la gestion de la forêt.

COMMENT ÊTES-VOUS DEVENU PROPRIÉTAIRE FORESTIER ?

Mes grands-parents étaient de Bugeat et avaient quelques terrains. Ils sont partis à Paris faire les bougnats... Les terrains ont alors été plantés en différentes essences. Puis, mon père a continué à acheter des parcelles boisées plutôt pour un placement financier. Aujourd'hui, la propriété est de 31 ha mais est assez morcelée. Elle est constituée de dix parcelles forestières distinctes dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres et sur quatre communes. Je continue à veiller sur ce bien et vient fréquemment en Limousin.

QUELS SONT VOS OBJECTIFS EN MATIÈRE DE GESTION FORESTIÈRE ?

Je suis très attaché au fait que mes parcelles soient bien gérées et suivies. Je souhaite conserver une diversité de peuplements et les feuillus initialement présents. Les peuplements sont majoritairement constitués de douglas

« Je suis soulagé depuis que j'ai mon RTG entre les mains. »

et d'épicéas âgés de 1 à 51 ans. 4% de la surface sont des landes humides et 6 % des peuplements feuillus.

Je vois cette propriété comme un bien à transmettre et j'y travaille pour les générations futures. Elle constitue un placement financier mais a aussi une valeur éthique, ma contribution à l'environnement.

POURQUOI AVOIR RÉALISÉ UN RÈGLEMENT TYPE DE GESTION (RTG) ?

J'ai adhéré à UNISYLVA pour réaliser ce document de gestion. Je souhaitais mieux connaître ma forêt et avoir un outil pour bien la gérer, d'autant qu'elle est morcelée.

J'ai fait la connaissance de Nathalie

Laurent, technicienne gestion et sylviculture sur le secteur et je lui ai fait confiance pour établir mon Règlement Type de Gestion. C'est un document lisible, simple, qui me permet d'avoir une vue d'ensemble et à long terme des opérations nécessaires à la bonne gestion de ma forêt. Je suis soulagé depuis que j'ai mon RTG entre les mains.

5 questions à...

Ahmed Diomande Fofana, Marie Bastien, Joël Perrot et Sébastien Legoyet
Service cartographie d'UNISYLVA

U..A QUELLES SONT LES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE SERVICE CARTOGRAPHIE ?

La plus ancienne des missions confiées au service cartographie était la réalisation de cartes pour des documents de gestion (Plans Simples de Gestion, puis Règlements Types de Gestion). Notre principale activité est de produire des visuels de cartographie de qualité à destination de nos adhérents propriétaires forestiers et de nos équipes et, bien sûr, d'assurer la mise à jour des informations qui permettent de les générer, pour des usages tels que :

- Des cartographies dont les équipes techniques ont besoin pour préparer les chantiers (contours de chantier de reboisement, Plan de Relance, etc.), les visites de propriétés (prédécoupage par type de peuplement pour description, localisation de points d'inventaire, localisation de zones de dépérissement, etc.) ;
- Des cartographies de parcellaires cadastraux et forestiers qui

accompagnent les documents de gestion ou des expertises ;

- Des demandes plus particulières comme des cartographies de pression de gibier, des typologies de peuplements... et même des plans de propriétés jusqu'au format A0.

U..A COMMENT S'ORGANISE LES ACTIVITÉS AU SEIN DU SERVICE ?

Pour la réalisation des diverses cartographies liées aux propriétés forestières, nous sommes organisés par secteur géographique. Ahmed est chargé du secteur Auvergne - Limousin et Joël de celui de Bourgogne - Centre-Val de Loire. Cette organisation facilite les échanges avec les gestionnaires. Néanmoins, nous avons les mêmes méthodes de travail, permettant à chaque cartographe de reprendre un dossier en cours sur un autre secteur que le sien. Marie suit plus particulièrement les sujets de recherches tels que le suivi sanitaire des forêts ou la reconnaissance des essences par

interprétation de photo-satellites ou images LIDAR¹. Ahmed veille à la fiabilité et à la qualité des données disponibles sur notre portail cartographique, crée les accès pour nos adhérents et les accompagne dans la prise en main de l'outil.

U..A LE SERVICE CARTOGRAPHIE A-T-IL ÉVOLUÉ CES DERNIÈRES ANNÉES ?

Les outils ont évolué, l'accès aux données aussi. Les équipes sur le terrain n'ont plus de plans papier mais des tablettes tactiles et font leurs saisies sur le terrain. Les GPS de précision permettent de définir des limites à 60 cm près ! Le service s'est adapté aux besoins des techniciens avec pour objectifs de mieux se repérer dans l'espace, de gagner du temps et d'avoir des informations fiables.

Depuis plusieurs années, les administrations mettent à dispositions des données que nous pouvons centraliser sur le portail (zonages réglementaires, points de rencontre des secours, zonages

concernés par les Obligations Légales de Débroussaillement, etc.). Nous avons mis en place des flux d'échanges pour avoir des informations à jour en temps réel. Nous travaillons actuellement au lien entre des données issues de la cartographie et celles issues de notre ERP (logiciel de gestion d'activité). L'équipe s'est aussi agrandie. Marie et Ahmed contribuent à l'évolution du service, par leurs connaissances des nouveaux outils informatiques et complètent celles de Joël, Sébastien et Stéphane qui sont présents depuis plus de 10 ou 20 ans.

UNISYLA DE QUOI ÊTES-VOUS GARANTS ? À QUOI CONTRIBUE LE SERVICE CARTOGRAPHIE ?

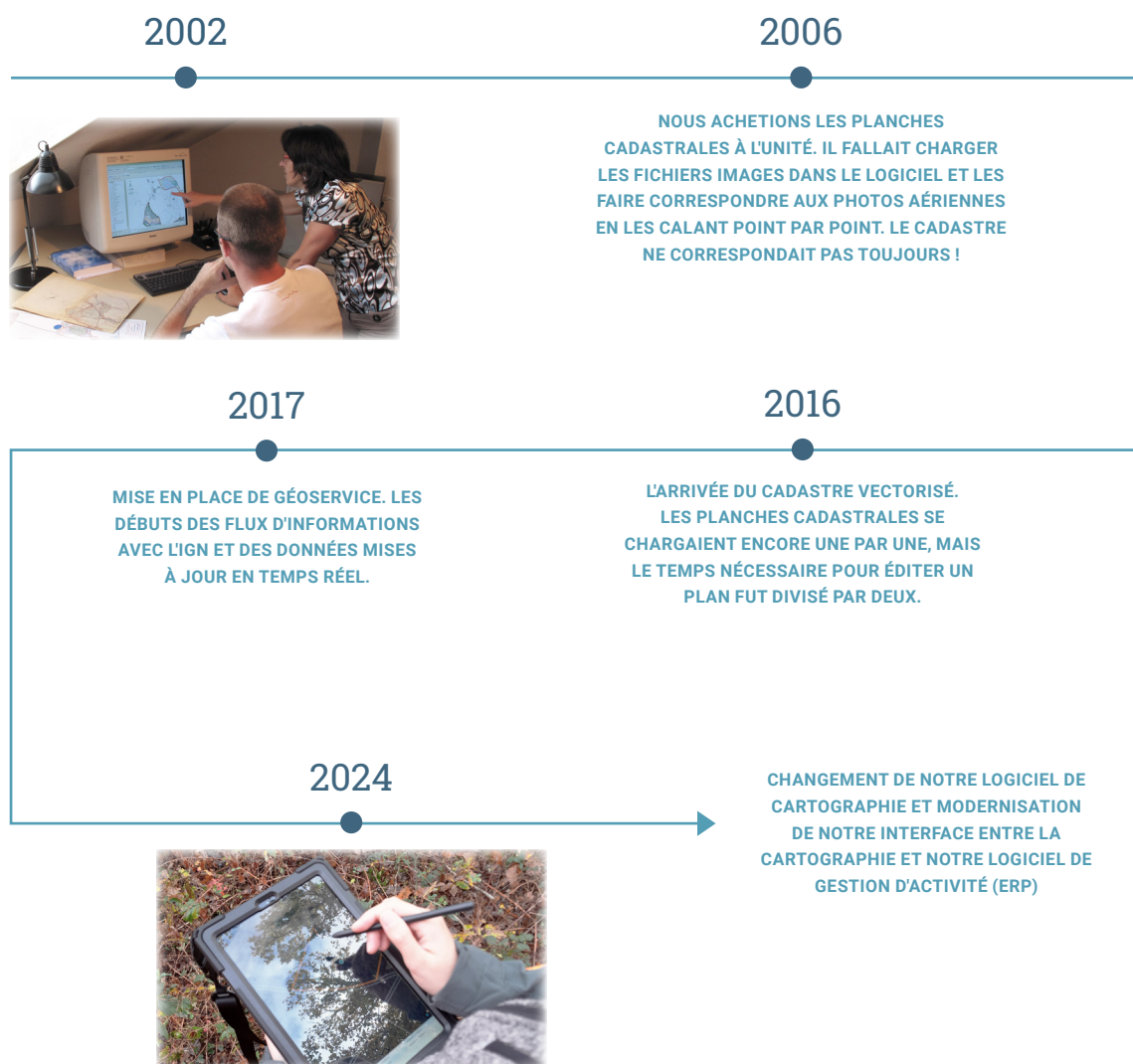
Nous devons accompagner le changement et se mettre à la portée de tous pour faciliter la prise en main des outils. Les méthodes de travail, les visuels de cartographie doivent être les mêmes partout et il n'est pas acceptable de ne pas respecter les exigences communes qui font la qualité de nos rendus cartographiques. Notre service est un service support. En tant que tel, nous recherchons le gain de temps pour les équipes et veillons à la fiabilité

des données et leur disponibilité sur l'ensemble du territoire d'UNISYLA. Notre capital de 20 ans de données cartographiques numérisées est aussi très utile à la gestion des propriétés de nos adhérents.

Il est important pour nous de ne pas ralentir ou contraindre les activités des gestionnaires et techniciens. Nous devons aussi être à l'écoute de tout nouveau besoin.

¹LIDAR : *Light Detection And Ranging*, en français détection et télémétrie par la lumière.

L'évolution du service cartographie en quelques dates



En bref

UNISYLVA met en place un programme d'essais ambitieux

L'innovation forestière est plus que jamais indispensable pour accompagner les forêts face au changement climatique. Plusieurs leviers permettent d'adapter nos forêts au changement climatique avec notamment le choix d'essences plus résistantes, le mélange d'essences, des éclaircies plus dynamiques, un raccourcissement des durées de révolution, etc. (cf. La Forêt Révélée n°8).

C'est pour cela qu'UNISYLVA redouble d'efforts et met en place sur son territoire un réseau d'essais sur diverses thématiques.

Les principaux thèmes abordés dans nos essais :

Type	Objectifs
Essences/provenances « atypiques »	Évaluer la potentialité d'une provenance plus sudiste ou d'une essence peu connue sur un territoire dans un objectif d'adaptation au changement climatique (ex : noisetier de Byzance, séquoia, pin d'Alep, pin de Salzmann)
Mélanges d'essences	Évaluer différents types de mélanges et différentes méthodes d'implantation de mélanges (ex : mélange chêne et pin)
Conduite de peuplement	Tester des scénarios d'éclaircie et de renouvellement pour observer la réaction et la résilience des peuplements face aux changements climatiques (ex : renouvellement par trouées vs parquets)
Type de taille de plants	Comparer l'impact du type de plants (godet vs racines nues) et la taille des contenants sur la reprise des plants (taux de reprise, croissance, sensibilité aux ravageurs, etc.)

Bien évidemment, d'autres essais sont menés au sein de la coopérative, comme sur les protections gibier, les biostimulants, etc.

Votre participation est primordiale

Afin de mener à bien ces essais, nous avons besoin de votre participation. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à interroger votre gestionnaire ou Guillaume Galet, ingénieur recherche et développement en charge de la mise en place des essais (06 31 54 02 27 / guillaume.galet@unisylva.com).

L'installation de ces essais peut générer des surcoûts par rapport aux travaux initialement prévus. Ceux-ci peuvent s'inscrire dans un programme de suivi de recherche et développement et votre coopérative s'engage à les prendre en charge.

Retour sur 2023, une année qui a permis de consolider nos acquis

La croissance, aussi bien en activité qu'en recrutements, connue au cours des deux années précédentes aura été consolidée en 2023 avec, de plus, une volonté de continuer les recrutements pour anticiper les besoins futurs.

2023 marque un léger ralentissement dans notre activité avec une baisse de 1.30% de notre chiffre d'affaires. C'est un bon résultat compte tenu du retournement de la conjoncture économique et alors que notre budget prévisionnel prévoyait une baisse de 8%. La croissance en termes de recrutement a continué en 2023 avec la création de 35 nouveaux postes pour renforcer les équipes sur le terrain, dans les services administratifs, techniques et commerciaux. L'effectif global au 31/12/2023 est de 197 salariés.

Le chiffre d'affaires 2023 d'UNISYLVA est de 81 057 272 €.

Les volumes vendus par contrats d'approvisionnement, à savoir 866 000 m³, ont été stables par rapport à 2022 avec un prix moyen de vente en légère hausse.

À noter une baisse de 26% des volumes proposés lors des ventes groupées organisées en présentiel ou en vente en ligne.

L'activité sylviculture est en forte progression avec 2 140 000 plants mis en place contre 1 405 000 en 2022. Cette activité est soutenue en grande partie par le dispositif Plan de Relance. L'activité gestion connaît également une forte augmentation, de 57%.

Afin d'améliorer la gestion des forêts, de répondre à la demande des marchés

et pour pallier la baisse du nombre de sous-traitants, UNISYLVA investit dans de nouvelles machines forestières. Notre parc d'engins au 31 décembre était de 11 machines d'exploitation et 2 engins sylvicoles.

UNISYLVA continue d'investir afin de répondre au mieux aux besoins de ses adhérents.

EN CHIFFRES

13 462 adhérents

378 852 ha de forêts gérées

197 salariés

967 000 m³ de bois vendus

2 140 000 plants mis en place

81 057 272 € de chiffre d'affaires

Zoom sur

SUIVEZ AU JOUR LE JOUR LA GESTION DE VOTRE PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE GRÂCE AU PORTAIL CARTOGRAPHIQUE !

Si vous faites partie des propriétaires forestiers ayant fait réaliser leur Plan Simple de Gestion (PSG) ou Règlement Type de Gestion (RTG) et la cartographie numérisée de leur forêt par nos équipes techniques, UNISYLVA vous donne la possibilité d'accéder à une cartographie numérique interactive de votre propriété sur un site internet sécurisé exclusivement dédié : **le portail cartographique adhérent.**

Accéder aux éléments clés de la gestion de votre propriété :

CONSULTEZ LES DONNÉES DE VOTRE DOCUMENT DE GESTION

- Ensemble des parcelles forestières avec des informations détaillées (type de peuplement, essences, surface, etc.)
- Parcellaire cadastral
- Programme de coupes et travaux du document de gestion agréé

PERSONNALISEZ VOTRE CARTE ET IMPRIMEZ LES DONNÉES DE VOTRE CHOIX

- Affichage des cartes de l'IGN et des zonages réglementaires se trouvant à proximité de votre forêt
- Personnalisation de votre carte grâce aux outils d'édition
- Sélection des données d'intérêt pour l'impression

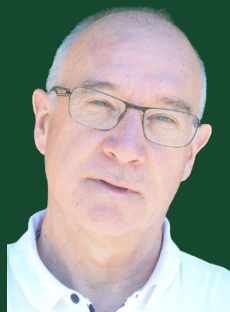
LOCALISEZ ET SUIVEZ VOS CHANTIERS EN COURS ET À VENIR

- Liste des interventions réalisées sur votre propriété par UNISYLVA
- Possibilité de modifier ou ajouter des interventions réalisées
- Éléments de facturation en gestion, sylviculture et exploitation
- Sauvegarde de vos documents dans un espace documentaire

Ce portail est déployé depuis plusieurs années auprès d'adhérents qui en avaient fait la demande. En 2024, ce portail sera disponible pour l'ensemble de nos adhérents, avec ou sans volet cartographique, afin de pouvoir y échanger tous les documents concernant la gestion de vos forêts. Chaque adhérent aura bien évidemment son espace privatif avec ses propres données.

L'accès au portail cartographique peut, si vous le souhaitez, **être ouvert à vos ayants droit** préalablement autorisés afin de les associer progressivement à votre suivi de gestion. Ce principe peut aussi s'appliquer pour les membres d'un groupement forestier ou d'une indivision.

Pour en savoir plus : <https://unisylva.fr/votre-espace/portail-cartographique.html>



Une retraite amplement méritée pour **Didier Deshuraud**

Après 41 années à œuvrer fidèlement et avec efficacité pour la coopérative, Didier Deshuraud, ancien Directeur de l'agence Perche Sologne, part en retraite ce printemps.

Forestier chevronné, arrivé le 1^{er} février 1983 à la COPAFOR (devenue UNISYLVA en 2004 après fusion), Didier Deshuraud a endossé successivement les rôles de chef de secteur, de chef d'agence et de directeur d'agence, mettant au service des adhérents et de la coopérative ses multiples qualités humaines et professionnelles.

Didier, tout au long de sa carrière, a pu arpenter les forêts françaises, en particulier celles de Sologne et a su se faire apprécier des adhérents à qui il accordait une attention particulière. En effet, l'adhérent et les valeurs de la coopérative au cœur, Didier n'a eu de cesse de tout mettre en œuvre pour répondre à leurs attentes. Pilier dans la commercialisation des chênes sur son secteur et contributeur important dans l'apport de lots sélectionnés pour nos ventes groupées, Didier n'a pas ménagé son effort pour consolider la réputation d'UNISYLVA dans ce domaine. De nature loyale et dévouée, Didier après un faux départ (convenu) en retraite fin septembre 2022, n'a pas hésité à faire du rab et revenir quelques semaines après pour endosser le rôle de chargé de missions auprès de la Direction de la coopérative. Il s'est employé alors à poursuivre la transmission de son expérience et son savoir-faire à notre équipe de Vineuil renforcée.

Le 23 avril 2024 marque la date officielle d'un départ pour une retraite amplement méritée.

Merci pour ton engagement sans faille, ton courage et ton expertise.

Nous te souhaitons une belle et heureuse retraite Didier !

Benoît Rachez
Directeur Général

Une très belle retraite également à **Denis Harang**

Cette année, Denis Harang, actuel chargé de missions auprès de la Direction et ancien Directeur de l'Agence Berry Bourgogne d'UNISYLVA nous quittera pour une retraite bien méritée.

Présent à la Coopérative depuis plus de 19 années, tu as su gravir les échelons. Commençant d'abord par Auxerre en tant que technicien d'exploitation, endossant ensuite le rôle de responsable du bureau de Nevers avant de devenir Directeur de l'Agence Berry Bourgogne ! Un parcours remarquable.

Cet hommage est dédié à un homme avant tout humain, intègre, droit et travailleur. Tu auras apporté une expérience forte à l'agence et à la coopérative. Gérer l'approvisionnement de BIOSYLVA, les contrats d'approvisionnement, les grandes propriétés du secteur. Rien ne t'a fait peur, tout n'a été que motivation.

Humain, car tu as toujours su défendre ton équipe, l'aider dans les moments difficiles et être présent et soutenant dans l'activité lorsque chacun d'entre nous en avait besoin.

Intègre par ton honnêteté, ton respect et ton dévouement pour la coopérative et ses adhérents.

Droit dans tes prises de décisions et ta capacité à assumer des responsabilités.

Ton côté travailleur n'est méconnu de personne, tu as toujours œuvré avec dévouement et sans compter tes heures et ton énergie.

Ton franc-parler n'a jamais laissé personne indifférent et est à l'origine d'anecdotes et répliques hilarantes. Ta seule motivation était d'aller de l'avant. Chaque tension, chaque problème a toujours, avec toi, trouvé sa solution.

Tu manqueras à bon nombre d'adhérents, sous-traitants et collègues, et laisseras une marque indélébile dans notre secteur. Nous te souhaitons tout le meilleur dans tes futurs projets et n'avons nul doute que ton programme quotidien sera bien chargé.



Adrien Duriaux
Directeur de l'agence Berry Bourgogne